



## UBFC, Université fédérale de recherche

La Comue Université Bourgogne Franche-Comté a été créée par décret en janvier 2015. C'est donc une structure jeune et nouvelle dans le paysage de l'enseignement supérieur en Bourgogne Franche-Comté. Conformément à ses statuts, cet établissement porte une ambition marquée par les enjeux de la recherche, délivre le Doctorat et l'Habilitation à Diriger des Recherches et assure la cohérence et la visibilité de la carte interrégionale des formations. Organisé en Pôles Thématiques et en Pôles Fonctionnels, il porte les projets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne Franche-Comté.

UBFC a rempli une partie de ses missions d'origine puisque des Masters Internationaux ont été développés, le Doctorat et l'Habilitation à Diriger des Recherches sont désormais délivrés par UBFC, des projets investissements d'avenir ont été labellisés (dont I-SITE, mais également Nouveau Coursus à l'Université et une Ecole Universitaire de Recherche) et la signature scientifique commune s'est largement développée. Les pôles thématiques se structurent et les pôles fonctionnels sont en place. Ces succès **donnent sens à cette université fédérale de recherche** qui permet de rendre **visible, attractif et performant** le site Bourgogne Franche-Comté.

Néanmoins, UBFC est souvent considérée comme un frein au développement de nombreux projets. C'est trop souvent vrai pour de multiples raisons : politiques, administratives et techniques. Il est impératif pour le devenir du site que les établissements membres partagent une seule et même vision, dans la confiance et le respect du principe de subsidiarité. C'est ce qui fait la force du système fédéral (unique en France) porté par UBFC et tous ses membres.

L'université de Bourgogne doit jouer un rôle majeur dans cette phase cruciale de construction, en étroite collaboration avec l'université de Franche-Comté. Nous nous engageons à **mettre en place une vice-présidence déléguée en charge des relations avec UBFC**.

### Notre vision pour UBFC

- Le fédéralisme est la base de la construction d'UBFC : chacun des membres dispose d'une large autonomie et délègue certains de ses pouvoirs à un organisme fédéral.
- Le fédéralisme permet le partage d'une stratégie et d'un projet tout en respectant les partenaires dans leur autonomie et dans leurs particularités.
- UBFC doit être une université **fédérale de recherche**
- **le rayonnement, la visibilité et l'attractivité à l'échelle du site BFC pour les établissements membres doivent être accrus grâce à trois leviers :**
  - la **stratégie de la recherche portée par UBFC** au nom des établissements. Cela n'empêche pas que les actions de la recherche soient menées par les

enseignant-chercheurs et les chercheurs dans les laboratoires au niveau des établissements,

- la **stratégie internationale**, en coordonnant les actions nouvelles vis-à-vis des partenaires internationaux, en respectant et en accompagnant les relations déjà existantes au sein des établissements, et ce à tous les niveaux de formation,
- le portage des **projets emblématiques** par UBFC au service de ses membres.

### Confiance et dialogue avec les partenaires

- Nous échangeons depuis plusieurs mois avec les candidats de l'UFC pour construire un projet partagé entre l'uB et l'UFC sur la politique de site.
- Nous organiserons régulièrement des bureaux communs avec l'UFC, les conseils d'administration seront réunis en commun lorsqu'une réflexion conjointe sera nécessaire.
- Nous redéfinirons le rôle du conseil des membres, qui doit devenir un lieu où est pensée la stratégie du site.
- Nous dialoguerons avec le conseil régional en impliquant les chefs d'établissement et en nommant un « **référent région** », qui accompagnera la région et l'université dans la construction d'appels à projets adaptés à tous et à toutes les disciplines.
- Nous finaliserons une cartographie permettant de valoriser la visibilité, la complémentarité et l'attractivité de l'offre de formation.

### Repenser les relations administratives et financières entre UBFC et ses membres

- Les **procédures doivent être intégralement reprises** et **co-construites** entre les équipes opérationnelles des établissements et celles d'UBFC.
- Les conventions de reversement entre UBFC et ses membres doivent être privilégiées dans tous les cas possibles.
- Une **délégation de signature** doit être obtenue pour les directeur(ice)s des UMR et des Unités de Recherche de manière à fluidifier les procédures.

### Renforcer le rôle des pôles thématiques

- Nous effectuerons des actions de pédagogie et de communication autour de la COMUE pour présenter ses pôles, ses acteurs, ses missions.
- Pour plus de justesse, nous **confierons aux pôles thématiques le rôle d'évaluation et de classement des dossiers régionaux** relevant de leurs compétences.
- Nous associerons les directeurs d'unités et les directeurs de composantes aux décisions des pôles thématiques, notamment dès que la question des relations formation/recherche sera abordée ;
- Nous rendrons plus claire et équitable **la clé de répartition de la dotation des crédits récurrents de la recherche** aux laboratoires.
- Nous veillerons à une distribution juste des allocations de thèse.